

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.50 Un an. 50.00

INSERIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER Cours à terme de 1 h. 05 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd. Lists various stocks and their prices.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 9 JAN. 8 JAN. Table with 3 columns.

Service particulier du Journal de Roubaix 9 JAN. 8 JAN. Table with 3 columns.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 9 janvier. Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5.20 00, 100

ROUBAIX, le 9 JANVIER 1879

Bulletin du jour Les cabinets de l'Europe font, peu à peu, table rase des anciens traités de commerce qui lient les uns aux autres depuis plusieurs années.

fédéral a pris acte de cette communication, tout en informant le cabinet de Berlin qu'il était prêt à traiter sur de nouvelles bases.

APRÈS LA VICTOIRE

Nous avons laissé les triomphateurs donner un libre cours à la joie et à l'admiration de leur magnifique victoire; pendant trois jours, cette joie a éclaté en de fréquences hurrahs, elle a été délirante!

La victoire du 3 janvier, dépassant leur attente, les a pris au dépourvu. Qu'en feront-ils? Ils ne le savent. Ils n'ont ni plan ni programme; ils se consultent, hésitent, tâtonnent, et jusqu'à présent, on ne peut compter qu'une chose: leur désarroi aussi complet que leur succès.

Les opportunistes prêchent la résignation, la patience. Les réformes, on les fera sans doute, mais plus tard. « L'HEURE N'EST PAS ENCORE VENUE, dit ce matin la République française, de formuler un programme détaillé par articles et paragraphes. »

Pourquoi cette patience, cette résignation et ces temporisations, après des promesses et des engagements si formels? A Rome, M. Gambetta annonçait une majorité de vingt ou vingt-cinq voix à peine, et cette majorité lui semblait donner au parti républicain assez d'autorité et assez de force pour travailler immédiatement et résolument à l'œuvre des grandes réformes législatives, politiques et sociales.

Jusqu'à ce jour, M. Gambetta n'a eu à conduire qu'une majorité, et c'est à grand-peine qu'il a pu maintenir dans ses rangs la discipline et la cohésion. Le spectre du 16 Mai, la crainte d'un retour offensif de la politique personnelle du Maréchal, la nécessité d'une union républicaine étroite, absolue, en présence de l'union conservatrice du Sénat, et enfin l'approche des scrutins sénatoriaux furent la raison d'être de cette coalition qui maintenant va, selon toute probabilité, se désagréger et se rompre.

Après les élections sénatoriales, écrivait il y a quelques jours les Débats, « nous reprendrons notre liberté d'action, et chacun suivra sa fortune. » On peut dire que les scrutins de di-

manche ont dissous la coalition. M. Gambetta est menacé de n'avoir plus de majorité à la Chambre basse, du moins de majorité à diriger.

Comment, dès lors, pourrait-il songer à diriger la majorité du Sénat? La majorité républicaine du Sénat se compose, comme celle de la Chambre, de trois groupes; mais ces groupes, qui portent les mêmes noms, sont loin de correspondre par la similitude des opinions. Les radicaux au Sénat sont moins nombreux et moins radicaux; les modérés y sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus modérés.

Le groupe des modérés est donc grandement fortifié par l'arrivée inattendue de tant de recrues. C'est lui qui aura la prépondérance au Sénat, et il trouvera dans les fractions intermédiaires de la Chambre des députés une force et un secours d'influence avec lesquels il faudra compter.

M. Gambetta s'est parfaitement rendu compte de cette situation, et voilà pourquoi l'attitude de la République française est si prudente et si réservée.

Voilà pourquoi le Siècle, prenant les devants, s'efforce de démontrer aux sénateurs nouveaux, à la majorité nouvelle, que leur rôle est une simple mission de « contrôle », et qu'ils n'ont rien à voir dans la direction générale du gouvernement, qui appartient exclusivement à l'Assemblée issue du suffrage universel.

« L'axe de la politique, générale disait-il hier, est dans la Chambre des députés; le Sénat est un pouvoir de contrôle, dont le rôle n'est pas déterminant. C'est à la Chambre qu'appartient la direction de la politique générale; c'est elle qui fait et qui défait les ministères. »

Et, ce matin, il revient sur le même sujet avec une insistance qui montre combien cette question a pour lui de l'importance. Il dit: « La prépondérance politique est dévolue par notre Constitution à la Chambre des députés; c'est à elle qu'il appartient de faire ou de défaire les ministères, et, par conséquent, ce serait un bien perfide conseil à donner à un cabinet que de le pousser à se former une majorité dans le Sénat pour résister éventuellement à l'autre Assemblée. »

« Dans la grande affaire de la politique c'est-à-dire dans la constitution du ministère, la prépondérance de la Chambre des députés est incontestable. Elle n'est pas simplement sous-entendue dans notre Constitution; elle en est l'âme, et l'expérience a démontré que cette supériorité nécessaire, inévitable, pouvait braver toutes les mauvaises volontés, surmonter tous les obstacles. »

Nous doutons que le Sénat républicain souscrive à une interprétation si abusive de la Constitution; nous ne croyons pas qu'il veuille accepter ce rôle amoindri, humiliant pour sa dignité, alors que la loi constitutionnelle lui donne, avec des pouvoirs supérieurs exprimés d'ailleurs, la prépondérance qu'on lui conteste.

Si le Sénat consent à ne pas faire valoir cette prépondérance, il ne se laissera pas, du moins abaisser à ce point; il consentira peut-être à rester avec la Chambre sur le pied d'égalité; il repoussera toujours une situation inférieure et dépendante.

Une lettre du maréchal Canrobert

M. le maréchal Canrobert vient d'adresser au comte J. Murat, député et membre du conseil général du Lot, la lettre suivante:

Mon cher comte, Vous avez voulu, d'accord avec l'unanimité des conservateurs du conseil général, m'offrir la candidature sénatoriale dans notre département.

Cédant à ces instances, et non sans faire effort sur moi-même, je l'avais acceptée pour ne pas paraître désertier avant le combat. Je pouvais d'ailleurs supposer, sans trop de témérité, qu'il me serait peut-être donné de rendre encore quelques services.

On lit dans le Voltaire: Dimanche, pendant les élections, le maréchal chassait avec M. de Rothschild et quelques invités.

Les dépêches se suivaient, et le maréchal les communiquait à ses voisins, plus curieux que lui.

« L'incident tunisien. On écrit de Tunis, 30 décembre. Nous voici donc au terme de la 78^e étape du siècle, et je vous écris aux dernières heures de l'année qui s'éteint, laissant, après elle, tant de grosses questions suspendues, dont les unes se dénoueront par la main des hommes, les autres par les décrets d'en haut.

« Le Bey de Tunisie a récemment offensé la France; une réparation va être exigée; les cuirassés de Toulon se préparent, etc., etc. Nous nous divertissons beaucoup, à la lecture des journaux, chantant tous les airs de bravoure, tandis que le Beyne s'inquiète de ce que son concoussou et selon son habitude se tient à la fenêtre, cherchant des distractions dans le mouvement de la vie.

« Paris, 8 janvier. Le maréchal aurait dit à quelques amis lui demandant s'il conviendrait de son contre-seing toutes les énormités que les gauches préparent: — Oh! rassurez-vous il en est devant lesquelles Dufaure et moi, nous nous en irions.

« De bonne foi, le maréchal espère-t-il se faire suivre dans sa retraite — qui est prochaine — par son ministre de prédestination? S'il a cet espoir c'est une preuve de naïveté de plus ajoutée à toutes celles qu'il a déjà données.

« M. Dufaure est tout prêt à disputer la présidence de la république à MM. Grévy et Gambetta, le jour où le maréchal, en s'en allant, laisserait la place vide.

« On remarque que les feuilles ministérielles ont soigneusement caché, au milieu de leurs faits divers et en tout petits caractères, la nouvelle de l'envoi au maréchal du grand-cordon du Médjidi.

« Reste du pudeur, sans doute. Cela aura fait songer les républicains à l'autre... cordon avec lequel ils sont en train d'étrangler le vainqueur de la commune.

« Dans le monde des officieux, le bruit est très accrédité que le gouvernement concède, d'ores et déjà, aux gauches. L'amnistie intégrale, sauf pour les crimes du droit commun;

« Une loi réglant le sort des coutumes de la Commune, parmi lesquels on compte les principaux chefs de l'insurrection;

« Une loi d'ensemble sur les congrégations religieuses (est-ce sur ou contre qu'il faut dire?); La restitution à l'Etat de la collation des grades; C'est un assez joli commencement, mais qui ne satisfait point l'appétit des triomphateurs;

simple litige, où l'on ne saurait voir une atteinte à la propriété française, une violation du domicile français, dans la revendication légitime d'un domaine tunisien aux mains d'un locataire, qui, depuis, longues années, au mépris de tous les avertissements, ne tenait nul compte des obligations contractées. M. Quilliet, notre inspecteur des finances, proposé à la tutelle des intérêts internationaux, envisageait ainsi la question puis-je marchait à la tête de la commission chargée de faire prévaloir les droits de l'Etat, sur les procédés abusifs de M. de Sancy.

« Et voilà en quoi consiste ce « conflit tunisien » dont la presse française s'agitement et qui, en y regardant de près, n'est qu'une réduction, de l'affaire Jackson du Mexique. Espérons qu'il n'en sortira pas les mêmes conséquences.

« M. Quilliet, l'inspecteur des finances s'embarque sur ce bateau. Nous sommes frappés de ce départ qui donne lieu à toutes les suppositions. Selon les uns, M. Quilliet serait mandé pour fournir des explications; selon les autres, M. Quilliet serait puni par la révocation, et son dissentiment avec l'autorité consulaire, dans l'incident Sancy; sans doute, ce ne sont là que des bavardages. (1)

« D'autres bruits sont en cours. La disgrâce planerait sur la tête du favori, et le général Hussein rappelé de Livourne, remplacerait bientôt l'inséparable Masta, qui restera une énigme de diplomatie consulaire, ce perpétuel tracassé des pays d'Orient.

« Le nouveau consul d'Italie, M. Maccio, nous a été amené par un navire de guerre. Le jour de sa présentation au Rardo, M. Maccio, pour s'entourer de quelque éclat, avait appelé au consulat, un détachement de marins qui, à sa sortie, lui ont rendu les honneurs militaires. On prétend dans notre colonie loquace, que cet épisode des marins italiens en armes, bien que coiffés de chapeaux de paille, aurait été l'occasion d'une demande d'explication, de la part du consul de France.

« Dernier cancan: La lettre de félicitation à adresser au nouveau grand-visit Khérédine-Pacha, aurait beaucoup coûté à l'orgueil du bey, et le ministre de la plume aurait été condamné au supplice d'une multiplicité de brouillons, conformément au précepte: « Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage. »

« X. LETTRE DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, 8 janvier. Le maréchal aurait dit à quelques amis lui demandant s'il conviendrait de son contre-seing toutes les énormités que les gauches préparent:

« Oh! rassurez-vous il en est devant lesquelles Dufaure et moi, nous nous en irions. De bonne foi, le maréchal espère-t-il se faire suivre dans sa retraite — qui est prochaine — par son ministre de prédestination? S'il a cet espoir c'est une preuve de naïveté de plus ajoutée à toutes celles qu'il a déjà données.

« M. Dufaure est tout prêt à disputer la présidence de la république à MM. Grévy et Gambetta, le jour où le maréchal, en s'en allant, laisserait la place vide.

« On remarque que les feuilles ministérielles ont soigneusement caché, au milieu de leurs faits divers et en tout petits caractères, la nouvelle de l'envoi au maréchal du grand-cordon du Médjidi.

« Reste du pudeur, sans doute. Cela aura fait songer les républicains à l'autre... cordon avec lequel ils sont en train d'étrangler le vainqueur de la commune.

« Dans le monde des officieux, le bruit est très accrédité que le gouvernement concède, d'ores et déjà, aux gauches. L'amnistie intégrale, sauf pour les crimes du droit commun;

« Une loi réglant le sort des coutumes de la Commune, parmi lesquels on compte les principaux chefs de l'insurrection;

« Une loi d'ensemble sur les congrégations religieuses (est-ce sur ou contre qu'il faut dire?); La restitution à l'Etat de la collation des grades; C'est un assez joli commencement, mais qui ne satisfait point l'appétit des triomphateurs;

« Après cela, peut-être n'est-ce pas (1) La Nation a reçu de Tunis des informations analogues à celles de notre correspondant particulier. L'Union, qui reproduit le récit de la feuille italienne, ajoute ces justes observations: « Nous n'entendons point dire que la Nation ait raison ni dans le récit des faits, ni dans ses conclusions: nous ne savons rien officiellement et nous ne nous prononçons pas. Mais nous tenons à opposer les deux versions l'une à l'autre, et à montrer qu'il faut en tout se méfier des exagérations qui égarent l'entendement ou travestissent les faits. »

le dernier mot des concessions ministérielles. Un journal du matin signale la formation à Paris d'une société « amicale et de secours mutuels » entre les anciens députés de la Commune, rappelés en France.

« On ne dit pas si la présidence sera offerte à l'un de nos ministères. La Lanterne annonce, « d'après certaines indications », que le rapport général de la commission d'enquête « tend à la mise en accusation du ministre du 16 mai. »

« C'est à la discussion de ce rapport qu'on attend le Maréchal et ses ministères en exercice. La Marseille se réjouit du succès obtenu par les élections sénatoriales après des délégués compatriotes et le journal du citoyen Rochefort conclut: « Nous avons aujourd'hui la République des paysans. Ce sont les paysans qui ont désemplé le Sénat, citadelle de réaction. C'est bien felicitons-nous. A présent faisons comprendre aux paysans que ce premier succès n'est rien, qu'il reste encore une étape plus longue à faire que celle qui vient d'être heureusement parcourue. »

« M. de Freycinet avait reçu le conseil de ne pas aller présider, dimanche dernier, la réunion des membres de la Société amicale de secours établie entre les élèves de l'école polytechnique. Ceux-ci sont fort irrités, en effet, du décret par lequel M. de Freycinet a créé un corps auxiliaire d'ingénieurs, corps qui entrave complètement l'avancement des polytechniciens. Ils avaient projeté de manifester énergiquement au ministre le mécontentement qu'ils éprouvent. Du reste, on croit, qu'en présence de l'élection qu'il a soulevée M. de Freycinet, sans retirer le décret qu'il a fait signer au maréchal, voudrait bien le laisser tomber en désuétude en ne l'appliquant pas ou en ne procédant qu'à un très petit nombre de nominations; mais les influences parlementaires mettront probablement bon ordre à ces velléités. La création d'un corps auxiliaire d'ingénieurs fournit au personnel de la gauche le moyen de caser un certain nombre de leurs protégés:elles n'auraient garde d'y renoncer.

« De Saint Cheron. BULLETIN ECONOMIQUE Brulatoir secrétaire général du comité américain pour le « Traité de commerce », nous communique la note suivante: « A un grand meeting tenu à New-York, M. Everts, ministre des Affaires étrangères, a prononcé un discours dans lequel faisait allusion aux relations commerciales des Etats-Unis avec l'Europe, il a déclaré que les Etats-Unis sont prêts à commencer des négociations en vue d'aboutir à des alliances commerciales internationales.

« Voici le relevé comparatif mensuel des opérations de Conditionnement de la région: DECEMBRE LAINES PEIGNEE LAINE FLEEE

Table with 4 columns: DECEMBRE, LAINES PEIGNEE, LAINE FLEEE, 1877, 1878, 1877, 1878. Lists wool production data for various regions.

« L'industrie cotonnière en Angleterre. (SUITE.) Preston. — Les affaires sont excessivement détestables à Preston, et les ordres qui ne s'exécutent qu'avec 10 % de réduction en tant dernier, avec des matières de qualité inférieure et temps de travail restreint ne procurent actuellement qu'un salaire de 25 % inférieur au taux normal. Plus bas est la liste des filatures arrêtées ou travaillant à temps restreint:

Table with 2 columns: Filature, Nombre de broches. Lists cotton spinning mills and their capacities.

« Robert Gardner, 10,000 broches, arrêté; Godair et fils, 53,300 broches à filer et 9,000 broches à retordre, arrêté; E. Greenwood, 3,340 broches à filer, arrêté; M. H. Hinkinsman, 13,500 broches à filer, arrêté; John Hamber, 32,972 broches à filer, 12,700 broches à retordre et 702 mètres, travail trois jours par semaine; Horrocks, Jackson et Cie, 12,000 broches à filer, arrêté; Harrocks, Miller et Cie, 11,700 broches à filer et 200 mètres, arrêté; Hawkins et fils, 14,400 broches à filer, arrêté, le restant fonctionne quatre jours par semaine; Haslam frères, 42,000 broches, travail quatre jours par semaine; Leese frères, 37,200 broches, travail quatre jours par semaine; M. Gullroff, 9,000 broches, arrêté; M. Nimmo, 36,000 broches, arrêté; Outram et Cie, 6,000 broches et environ 600 de leurs métiers arrêtés; Preston, filature et fabrique en arreté pendant 22,752 broches, 22,844 retordeuses et 752 métiers, travail trois jours par semaine; Smith et Grime, 17,800 broches, ar. et; Smith et Cie, 752 métiers, travaillant quatre jours par semaine; H. Sharples et Cie, 31,050 broches arrêtés, et 480 métiers pour fermetures; Simpson et Phillips, 3,720 broches, arrêté; D. Irvin, 180 métiers, travaillant pour fermetures; Astley et Dobson, 440 métiers, arrêté. Dans plusieurs établissements, bon nombre de métiers et de broches sont en arreté pendant plusieurs jours, ou pour une semaine ou deux, et ensuite arreté de nouveau. Dans d'autres établissements, une couple de métiers à filer,